



**OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE DU SANCY**

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE
MAPA N° 02/2018**

Règlement de consultation

**ACCORD-CADRE REALISATION DE TRAVAUX
D'IMPRESSION – 2^{ème} semestre 2018**

Date et heure limites de réception des offres : le 10 juillet 2018 à 17h.

Pouvoir adjudicateur :

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU SANCY
Allée du Lieutenant Farmont
63240 LE MONT-DORE
Tél : +33(0)4.73.65.37.85 – Mail : pro@sancy.com
N° Siret : 444 897 300 00026
N° TVA intracommunautaire : FR42 444 897 300

1/ OBJET DE L'ACCORD-CADRE – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet de définir les termes de cet accord relatif à la réalisation de travaux d'impression, de façonnage et de livraison franco de port des brochures, guides et divers documents édités par l'Office de Tourisme du Sancy. Ces travaux ne font pas intervenir de graphiste, les fichiers d'impression étant fournis par l'Office de Tourisme ou l'agence en charge de la conception.

1.2 Forme de l'accord-cadre

La présente procédure adaptée (MAPA) est passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360. Il s'agit d'un accord-cadre de service, alloti (3 lots) passé conformément à l'article 78 du décret n° 2016-360. Le présent accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande selon l'art. 80 pour l'ensemble des lots. L'accord-cadre ne prévoit pas de montant minimum ni de montant maximum. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins et aux prix indiqués au bordereau des prix. Les lots seront conclus avec un seul prestataire/par lot, pour toute la durée du contrat (jusqu'à fin 2018).

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot n° 1 : Impression, façonnage des carré-collé et livraison de 3 guides

Lot n° 2 : Impression, façonnage et livraison de divers supports : magazines, plans de ville, flyers, enveloppes, chéquiers ...

Lot n° 3 : Impression, façonnage avec reliure spirale et livraison du guide ABC du Sancy hiver

Le contenu détaillé des lots est présenté dans la partie « Clauses techniques particulières » du présent document. Les candidats pourront proposer une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots, sous réserve qu'ils possèdent la qualification professionnelle correspondante. Chaque lot fera l'objet d'un acte d'engagement distinct.

Lieu(x) d'exécution : Massif du Sancy – Code NUTS : FR724 PUY-DE-DOME

1.3 Organisation de la consultation

Le pouvoir adjudicateur responsable de l'organisation de la consultation est : Office de Tourisme du Sancy – Allée du Lieutenant Farmont – 63240 LE MONT-DORE, représenté par son Directeur Luc STELLY.

1.4 Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre prend effet à sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2018. Il n'y a pas de reconduction prévue.

1.5 Conditions pour répondre à la consultation

Clauses environnementales :

Pour concourir, le candidat devra obligatoirement :

- Disposer d'une marque ou d'une norme relative à son site de production telle que : Imprim'Vert, ISO 14001 ou équivalent
- Utiliser :
 - Soit un papier recyclé disposant d'un label justifiant d'un taux de +60% de fibres recyclées (tel APUR, FSC recyclé ou FSC mixte, Certifié et Recyclé PEFC, Boucle de Moebius, l'Ange Bleu...). Une fiche technique du papier proposé sera jointe à l'échantillon transmis.
 - Soit un papier constitué de fibres certifiées d'origine IFGD (papier certifié FSC ou PEFC ou équivalent ou papier disposant de l'Eco-label européen). Une fiche technique du papier proposé sera jointe à l'échantillon transmis.

1.6 Prix du marché

Le marché est conclu à prix forfaitaire ferme et définitif pour chacun des travaux répertoriés dans le CCP. Les prix seront exprimés en euros. Ils sont réputés comprendre tous les frais résultant de l'exécution de la prestation.

1.7 Variantes et options

Le pouvoir adjudicateur autorise les variantes au niveau du papier proposé.

Les variantes éventuelles font l'objet d'une présentation et de chiffrages distincts de l'offre de base.

1.8 Langue et unité monétaire de l'offre

Tous les documents utilisés pour ce marché doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

2 / PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

2.1 Documents à envoyer par le candidat :

Pour juger la candidature

- **DC1 Lettre de Candidature**
- **DC2 Déclaration du Candidat** sur lequel sera notamment précisé le chiffre d'affaires HT des 3 derniers exercices disponibles ou déclaration appropriée d'une banque pour juger la capacité économique et financière du candidat
- **Des références clients** : qui permettront de juger de l'expérience du candidat et par conséquent de sa capacité professionnelle
- **Une présentation de la société** mentionnant notamment les ressources humaines et techniques du candidat
- **Tout document justifiant de son aptitude à concourir au regard des clauses environnementales** mentionnées au 1.5 du présent document.

Pour juger les offres :

Le candidat devra produire pour chaque lot pour lequel il présente une offre :

- **Une offre technique et financière détaillée** précisant obligatoirement les délais de réalisation et d'approvisionnement en papier
- **Le bordereau des prix**
- **Un échantillon du papier proposé pour chacun des travaux et sa fiche technique.** L'échantillon devra porter une étiquette avec la mention du type, de la marque et du grammage.

2.2 Délais de validité des offres

Les offres seront valables pendant une durée de 90 jours

2.3 Conditions de remise des candidatures et des offres / délai de réception

Transmission par voie dématérialisée

Dossier complet à déposer sur le profil d'acheteur de l'Office de Tourisme <http://ot-sancy.e-marchespublics.com/> pour le **10 juillet 2018 à 17 heures au plus tard.**

Les échantillons des papiers proposés devront être transmis par courrier (cf. ci-dessous)

Transmission par courrier ou porteur :

Les candidatures et les offres seront transmises sous pli cacheté pour le **10 juillet 2018 à 17 heures au plus tard** à: OFFICE DE TOURISME DU SANCY - (Consultation « AC Réalisation de travaux d'impression – 2^{ème} semestre 2018) - Allée du Lieutenant Farmont - 63240 LE MONT-DORE.

Indiquer la mention NE PAS OUVRIR sur l'enveloppe.

3/ CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES / DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

3.1 Les critères de sélection des candidatures sont :

- La conformité administrative : candidats ayant fourni les déclarations et attestations, dûment remplies et signées.
- Les capacités professionnelles, techniques et financières : candidats dont les garanties par rapport aux prestations, objet de la consultation, sont suffisantes.

3.2 Sélection des offres et attribution de l'accord-cadre

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables (**rappel les offres dont les délais d'approvisionnement en papier ne permettraient pas l'impression et la livraison des documents dans les délais impartis seront systématiquement rejetées**), les autres offres sont triées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Pour attribuer l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur retient l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur les critères suivants qui sont pondérés comme suit :

- **Prix** noté sur 10, le prix le moins disant remportant la note de 10. Ce critère sera pondéré ainsi = 55 %
- **Qualité du papier proposé** selon échantillon(s) fourni(s) par le candidat notée sur 10. Ce critère sera pondéré ainsi = 45%

Lorsqu'aucune offre n'a été remise ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables l'appel d'offres est déclaré sans suite ou infructueux.

3.3 Négociation

Il n'est pas prévu de négociation pour ce marché

3.4 Information des candidats évincés

Le pouvoir adjudicateur notifiera par mail à chaque candidat évincé le rejet de sa candidature et/ou de son offre dès qu'il en aura pris la décision.

Délais et droits de recours :

Conformément à la législation en vigueur, les délais et droits de recours sont les suivants :

- Le délai de suspension de la signature du marché public ou de l'accord-cadre est de 11 jours, à compter de la date d'envoi de la présente notification.
- Référé précontractuel :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, avant la signature du marché.

3.5 Documents à fournir par le candidat retenu

Avant l'attribution de l'accord-cadre, le candidat retenu devra fournir dans les 10 jours au pouvoir adjudicateur **les documents attestant de la régularité de sa situation fiscale et sociale ainsi qu'une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle.**

3.6 Notification d'attribution

En application des dispositions de l'article 103 du décret n° 2016-360, et après réception de l'acte d'engagement (ATTR1) signé par le candidat retenu, l'Office de Tourisme adressera par mail à l'attributaire la notification d'attribution.

4 / RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès des personnes suivantes :

Renseignements techniques :

Lot n° 1 : Mme Béatrice RUIZ – Bureau de Tourisme de Saint-Nectaire – Tél 04 73 88 88 62 – b.ruiz@sancy.com

Lot n° 2 : Mme Dominique VIALLE – Siège administratif – Tél 04 73 65 37 88 – d.vialle@sancy.com

Lot n° 3 : Mme Justine OULIE – Bureau de Tourisme de Saint-Nectaire – Tél 06 79 44 73 75 – j.oulie@sancy.com

Renseignements administratifs : **Mme Dominique VIALLE – Siège administratif – Tél 04 73 65 37 88 – d.vialle@sancy.com**